

Le crédit agricole à votre écoute

Votre conseiller est là pour vous accompagner à chaque étape de votre vie.

Il est votre interlocuteur privilégié pour vous informer sur la gestion de votre compte et l'utilisation des services que nous vous proposons.

En cas de problème, le Directeur de votre agence est à votre disposition pour trouver une solution appropriée.

En cas de désaccord sur la solution proposée, vous pouvez contacter le **Service Qualité Clients** de la Caisse Régionale :

Crédit Agricole Nord de France
Service Qualité Clients
10, Avenue Foch - BP 369 - 59020 LILLE CEDEX

Ou le **médiateur** qui peut vous assister dans vos démarches :

Monsieur le Médiateur du
Crédit Agricole Nord de France
10, Avenue Foch - BP 369 - 59020 LILLE CEDEX

Votre conseiller est là pour vous accompagner à chaque étape de votre vie. C'est cela construire une relation durable. N'hésitez pas à le contacter.

 **CRÉDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE**
BANQUE ET ASSURANCES

www.ca-norddefrance.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'Établissement de Crédit, Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le N° 07 019 406, 440 676 559 RCS LILLE dont le siège social est 10, avenue Foch - BP 369 - 59020 LILLE CEDEX

QUOTIDIEN

Facilit

*Le service qui
simplifie
vos changements
de domiciliations
bancaires*



Illustrations : Cyrille Berger - cornilus.com - Document non contractuel - Conception Join - D&L COM - 08/2008 - ND : 0832021 - Ref. **quo 0032**



NORD DE FRANCE
BANQUE ET ASSURANCES

www.ca-norddefrance.fr

“Parce que les changements de domiciliations bancaires sont des démarches longues et fastidieuses.”

Avec FACILIT, gagnez du temps !

Vous venez d'ouvrir un compte au Crédit Agricole Nord de France et vous souhaitez regrouper vos opérations bancaires : notre service d'Assistance à domiciliation FACILIT est fait pour vous !

Gratuitement, rapidement et en toute confiance, **le Crédit Agricole s'occupe de tout.**

Une simple signature de mandat...

... et vous donnez pouvoir au Crédit Agricole de contacter en votre nom les organismes à prévenir pour changer vos domiciliations bancaires.

Une fois le mandat signé en agence, vous pouvez choisir de gérer votre liste d'organismes à contacter soit par internet soit par téléphone avec l'aide d'un conseiller FACILIT.

Une relation durable, ça change la vie.

Comment ça marche ? C'est simple et rapide

● **1^{ère} étape**

Vous donnez pouvoir au Crédit Agricole d'effectuer à votre place les changements de domiciliations à effectuer.

Ensuite vous choisissez votre mode de contact, soit par téléphone, soit par internet.

Par téléphone, un conseiller FACILIT vous appelle pour recenser les organismes qu'il devra contacter. Pour cela, il vous proposera de rassembler tous les documents nécessaires : dernière quittance, dernier bulletin de salaire qui lui permettra de constituer votre dossier.

Par internet, un identifiant et un mot de passe vous sont adressés par e-mail pour renseigner vous même votre liste d'organismes à contacter.

Pour vous, tout est simplifié !

● **2^{ème} étape**

Les informations en main, un interlocuteur unique se charge de tout.

Il contacte à votre place et en votre nom tous les organismes concernés par votre changement de domiciliation : salaire, prestations sociales, mutuelle, assurances, impôts, loyers, EDF...

● **3^{ème} étape**

C'est fait !

Une fois les démarches terminées, le Crédit Agricole vous adresse une information récapitulant les différents transferts effectués.

Profitez vite du nouveau service d'assistance à domiciliation "FACILIT", le Crédit Agricole vous accompagne et vous simplifie la vie.

Pour toute information, appelez le

03.2000.3000

appel non surtaxé